

ARTICLE 8

Vise : le soutien aux professionnels et aux lieux d'accroche

L'accent est mis sur le partage des connaissances et de l'expertise avec les prestataires de soins et d'aide de première ligne, ainsi que sur la promotion du travail en lieu d'accroche.

Dans une optique de prévention, incluant la réduction des symptômes et la prévention des rechutes, ainsi que la clarification de la demande et l'assessment, les interventions précoces et de courte durée de soutien à la résilience, le traitement de courte durée de problèmes légers à modérés.

4 TYPES D'INTERVENTION :

A . SOUTIEN AU TRAVAIL EN LIEU D'ACCROCHE :

« par exemple, la coordination entre le psychologue/orthopédagogue et l'organisation/le professionnel qui initie le travail en lieu d'accroche sur base des besoins des personnes venant sur le lieu d'accroche afin que l'offre soit adaptée aux besoins et complémentaire à l'offre existante ; »

B. ÉCHANGER DES CONNAISSANCES ET DES CONSEILS ET APPORTER UN SOUTIEN AUX ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE :

Concernant une ou plusieurs personnes afin que l'acteur de première ligne soit en mesure d'entreprendre des interventions ciblées, ou qu'il puisse le/les orienter de manière ciblée vers les soins les plus appropriés ;

C. APPORTER UN SOUTIEN À DES ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE VIA LA CO-CONSULTATION :

Co – consultation avec un acteur de première ligne disposant d'un numéro INAMI (une heure dont au moins 45 minutes en présence du patient)

D. APPORTER UN SOUTIEN, PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DE L'EXPERTISE AUPRÈS D'UN GROUPE D'ACTEURS :

(professionnels de la santé et/ou bénévoles) de la première ligne sur l'offre de soins psychologiques dans la première ligne, y compris sur les possibles interventions qu'ils

peuvent eux-mêmes entreprendre pour soutenir le bénéficiaire avec une demande de soins psychiques.



INTERET DE LA DEMARCHE :

- Nouvelle direction au projet
- Nouvelle offre innovante et complémentaire : Intervention précoce
- Soutien et outillage les professionnels de l'aide et du soin de la première ligne
- Apporter une réponse rapide
- Action dès l'apparition des premiers symptômes
- Désengorgement des demandes de prises en charge
- Orientation et prise en charge efficace
- Possibilité de dupliquer les interventions formatives
- Plusieurs thématiques proposées

| | A. INCLUSION AU LIEU D'ACCROCHE /PRÉPARATION DE GROUPE | B. CONSEIL ET PARTAGE DE CONNAISSANCE À UN ACTEUR DE PREMIÈRE LIGNE | C. CO-CONSULTATION | D. PARTAGE D'EXPERTISE EN GROUPE |
|--------------------------|---|--|---|---|
| <i>Description</i> | <p>Préparation au travail en lieu d'accroche (groupe ou mise en place d'un partenariat)</p> <p>Créer l'accroche avec le public du lieu d'accroche</p> | <p>Conseil concernant une ou plusieurs personnes afin que l'acteur de première ligne soit en mesure d'entreprendre des interventions ciblées, ou qu'il puisse le/les orienter de manière ciblée vers les soins les plus appropriés</p> | <p>Co – consultation avec un acteur de première ligne (une heure dont au moins 45 minutes en présence du patient)</p> | <p>Expertise sur l'offre de soins psychologiques dans la première ligne, y compris sur les possibles interventions qu'ils peuvent eux-mêmes entreprendre pour soutenir le bénéficiaire avec une demande de soins psychiques</p> |
| <i>Pour qui ?</i> | <ul style="list-style-type: none"> • les professionnels • le public du lieu d'accroche | <p>Un professionnel</p> | <p>Avec un autre prestataire de soin disposant d'un numéro INAMI</p> | <p>Professionnels de la santé et/ou bénévoles</p> |
| <i>Modalité pratique</i> | <p>Procédure simplifiée</p> | <p>Procédure simplifiée</p> | <p>Procédure simplifiée</p> | <p>Procédure formelle</p> |
| <i>Pseudocode</i> | <p>726994 : Préparation au Travail en lieu d'accroche</p> | <p>726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne</p> | <p>727016 : Co-consultation aux acteurs de premières ligne</p> | <p>726972 : Partage d'expertise à un groupe d'acteurs de première ligne</p> |
| <i>Encodage</i> | <p>2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : Inclus dans le contingent du psychologue <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : heures dédiées | <p>2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : Inclus dans vos heures <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : heures dédiées | <p>2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : Inclus dans vos heures <p>2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2025 : heures dédiées | <p>Heures dédiées soumises à la validation des réseaux</p> |

La convention prévoit que :

Ce soutien s'effectue dans le cadre du nombre d'heures pour lequel le psychologue/orthopédagogue (désigné) s'est engagé dans la convention qu'il a signée avec le réseau.

Sur la base d'un appel auprès du lieu d'accroche et des candidatures au sein du réseau, le réseau convient avec le lieu d'accroche et un certain nombre de psychologues/orthopédaogues (désignés) de l'accomplissement de ces missions dans un nombre d'heures à convenir. La mobilisation du nombre d'heures peut prendre la forme d'un nombre d'heures programmées à des moments fixes ou d'un nombre d'heures flexibles pouvant être utilisées (par exemple pour la co-consultation).

Il doit s'agir de missions pour lesquelles il n'existe pas encore de cadre réglementaire ou de financement.

b) Les consultations, la communication, le soutien ou l'intervision ou les séances (fonctions) qui font déjà l'objet d'autres dispositions de la convention ne peuvent pas être remboursés par le biais de ces missions.

c) Le reporting de ces autres missions se fait d'une part via l'attestation/la facturation à l'ASBL IM et d'autre part via le rapport d'activité annuel du réseau. Il se fait également via rapport trimestriel envoyé par le psychologue au réseau.

Rapport des interventions trimestriels :

Le rapport trimestriel reprend les informations suivantes :

- Date de l'intervention
- Partenaire concerné
- Lieu d'accroche concerné
- Thématique
- Nombre et type de professionnel concerné
- Nombre de patients concernés
- Type d'intervention (A, B, C, D)
- ...

OBJECTIF : PRÉPARER L'INTERVENTION EU LIEU D'ACCROCHE EN VUE DE DÉVELOPPER :

- Des consultations individuelles
- Des interventions de groupes
- Des tri-partenariats

➔ Présence d'un psychologue au contact des bénéficiaires pour créer l'accroche, la confiance et identifier les besoins d'intervention

Exemple 1 - Maison médicale :

Lors de cette discussion, l'équipe de la maison médicale remarque qu'un soutien direct du prestataire de soins serait plus bénéfique. Ils décident donc que le professionnel se joindra à eux lors de la prochaine marche dans le cadre du projet, afin d'apporter un soutien supplémentaire et d'aligner les besoins avec l'organisateur. Au cours de cette promenade, il parle aussi avec les participants pour les mettre en confiance (si nécessaire, il se joint à eux pour plusieurs promenades jusqu'à ce que les participants fassent confiance au prestataire de soins).

Exemple 2 - AMO :

Le prestataire de soins se rend à certains moments de la semaine à l'AMO pour apporter son aide, ce qui lui permet de gagner la confiance des jeunes. Lorsque les jeunes sont plus ouverts quant à leurs besoins en matière de bien-être mental et de résilience, le professionnel peut organiser des séances de groupe dans l'AMO, adaptées aux besoins et en concertation avec le membre du personnel. (code 726994 : Préparation au Travail en lieu d'accroche)

➔ Préparation d'intervention avec un partenaire : préparation de groupe ou de partenariat

Exemple 1 :

Les collaborateurs du centre de services local constatent qu'ils reçoivent de nombreux visiteurs confrontés aux mêmes problèmes de soins autonomes. C'est pourquoi ils souhaitent organiser un cluster de séances de groupe pour donner des conseils sur la manière d'améliorer les soins autonomes, en encourageant autant que possible les visiteurs eux-mêmes à apporter leur contribution. Ils contactent donc PSYNAM. PSYNAM réalise une analyse des besoins qui montre qu'une plus grande attention devrait être accordée aux personnes âgées de 65 et plus. Il les met en contact avec le psychologue clinicien/l'orthopédagogue clinicien qui a de l'expérience en la matière. Le prestataire examine avec les collaborateurs quelles questions ont été soulevées et ensemble ils forment le cluster pour les séances de groupe. (code 726994 : Préparation au Travail en lieu d'accroche)

Exemple 2 :

Un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien indépendant et conventionné constate lors des consultations que différentes personnes d'un même groupe cible viennent avec la même question (par exemple, l'équilibre travail-vie privée chez les jeunes parents). Il semble donc judicieux que le prestataire de soins organise une séance de groupe sur le sujet, afin de toucher plusieurs personnes en même temps. Le professionnel de santé contacte pour ce faire le réseau auquel il est affilié. PSYNAM trouve ce sujet très intéressant. Celui-ci suggère une collaboration avec une institution spécifiquement orientée vers le groupe cible (comme la maison de l'enfant, une maternité dans un hôpital). Le prestataire consulte un collaborateur sur le sujet et sur les questions qui se posent à ce sujet. (code 726994 : Préparation au Travail en lieu d'accroche)

Exemple 3 :

Un enseignant remarque que plusieurs élèves ont été profondément affectés par une perte. C'est pourquoi l'enseignant souhaite obtenir de l'aide pour y remédier. Il sollicite dès lors l'aide du PMS qui, à son tour, contacte PSYNAM. PSYNAM examine la demande et met l'école en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance du sujet. Le prestataire de soins concerné discute avec l'enseignant concernant les besoins des élèves sur ce point. La séance est ainsi adaptée aux besoins des élèves. (code 726994 : Préparation au Travail en lieu d'accroche)



B. ÉCHANGER DES CONNAISSANCES ET DES CONSEILS ET APPORTER UN SOUTIEN AUX ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE

Exemple 1 :

Au cours d'une promenade organisée pour les habitants du quartier (ou de tout autre projet organisé au sein des MM, , l'organisateur remarque en discutant avec les participants qu'ils sont confrontés à certains « problèmes » liés au bien-être mental. Cette personne contacte PSYNAM. PSYNAM examine la demande et met la maison médicale en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance du sujet. Ce professionnel de la santé informe l'organisateur sur les possibilités en matière de renvoi et d'intervention. (code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

Exemple 2 :

Un collaborateur d'une AMO remarque que plusieurs jeunes sont confrontés aux mêmes problèmes de bien-être mental et de résilience. Ce collaborateur contacte à cet effet PSYNAM pour obtenir le soutien d'un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien. Le professionnel informe sur les possibilités de renvoi vers les soins appropriés

Exemple 3 :

Lors des entraînements, l'entraîneur remarque que plusieurs personnes ont les mêmes questions/problèmes autour de la satisfaction de vie. L'entraîneur ne sait pas trop comment gérer cela. L'organisation contacte alors PSYNAM. PSYNAM examine la demande et met l'organisation en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance de ce type de questions. Le professionnel donne à l'entraîneur des avis et des informations sur la manière dont il peut orienter les gens vers les soins adéquats. (code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

C. CO-CONSULTATION AUX ACTEURS DE PREMIÈRE LIGNE

Exemple concret en cours de demande auprès de l'INAMI

D. APPORTER UN SOUTIEN, PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DE L'EXPERTISE AUPRÈS D'UN GROUPE D'ACTEURS

Une initiative de soutien à un groupe de professionnels se fait à la demande des partenaires et peut concerner l'un des thèmes suivants :

- Gestion de la violence,
- Conduites addictives,
- Conduites alimentaires
- Conduites à risques (scarification chez les jeunes, idéations suicidaires, conduites ordaliques...)
- Vivre ensemble (à l'école, maison de repos, dans la communauté, ...)
- La détresse chez le bébé / nouveau-né
- Épuisement parental
- Épuisement professionnel
- Précarité
- Contexte familial problématique
- Intervention dans un contexte de diagnostic associé : par exemple santé mentale et handicap, santé mentale et assuétude, maladie chronique
- Thématiques identifiées dans l'analyse des besoins : repli sur soi, anxiété,
- Trouble de santé mentale liée au vieillissement
- Autonomie (mise en autonomie chez les jeunes et pertes d'autonomie)
- Traumatisme
- Autres thématiques identifiées par un partenaire et en concertation avec la coordination locale et après validation par les comités de réseau

Dans ces modules de soutien à un groupe de professionnel, le psychologue conventionné vise les renforcements suivants :

1. DETECTION PRECOCE

Comment détecter les premiers signes d'apparition d'un trouble dans cette thématique

2. ACTION PRECOCE

Comment agir ? Comment travailler la non-demande ? Comment ouvrir le dialogue ?

3. ACCUEILLIR LES EMOTIONS

Comment accueillir la dimension émotionnelle ?

4. LA JUSTE PROXIMITE RELATIONNELLE

Comment concilier empathie et posture professionnelle ?

5. COMMUNICATION ADAPTÉE ET ASSERTIVE

Comment aborder le sujet difficile ?

Exemple 1 :

Les médecins généralistes des quartiers étudiants remarquent de plus en plus, lors de leurs consultations, que les étudiants sont confrontés à des problèmes de bien-être mental ou à des problèmes qui peuvent leur être préjudiciables à long terme (problèmes de sommeil, de stress, d'alcool, etc.). Les généralistes ne savent cependant pas très bien comment aborder le sujet. Les médecins généralistes contactent donc PSYNAM. PSYNAM les associe à un psychologue clinicien/orthopédaque clinicien pour leur expliquer comment en faire un sujet de discussion avec leurs patients. Le prestataire de soins fournit des informations à ce sujet.

Exemple 2 :

Les responsables du mouvement de jeunesse constatent que plusieurs enfants sont confrontés à des problèmes qu'ils vivent mal (divorce des parents, nouvelle école, etc.). Ils souhaitent les aider mais ne savent pas vraiment ce qu'ils peuvent faire. Ils contactent donc PSYNAM. PSYNAM examine la demande et les met en contact avec le psychologue clinicien/l'orthopédaque clinicien qui a de l'expérience en la matière. Ce prestataire de soins donne à la direction des conseils et des informations sur l'offre de soins psychologiques et sur la manière dont elle peut intervenir pour soutenir les enfants.

Exemple 3 :

Les bénévoles du centre de distribution alimentaire remarquent que plusieurs de leurs visiteurs souffrent de troubles mentaux. Toutefois, ils ne savent pas très bien comment leur apporter un soutien. Ils contactent ainsi PSYNAM pour obtenir de l'aide. PSYNAM les met en relation avec un psychologue clinicien/orthopédaque clinicien. Le prestataire donne aux bénévoles des avis et des informations sur la manière dont ils peuvent orienter les gens vers les soins adéquats.



PROCÉDURES DE VALIDATION :

Procédure simplifiée pour A, B et C :

- Les psychologues demandent d'activer l'article 8
- En 2024, ils intègrent ces interventions dans leur contingent attribué
- En 2025 ils bénéficieront d'un certain nombre d'heure dédié à ces interventions
- Ils complètent un rapport trimestriel

Procédure formelle uniquement pour D :

- Le partenaire formule une demande de soutien
- Le psychologue prépare un Powerpoint selon un canevas donné par PSYNAM et le présente à l'équipe
- Le réseau se positionne par rapport à la proposition de formation
- Le réseau définit si un contingent spécifique sera alloué ou si le psychologue effectue la mission dans ses heures attribuées